



# Le St-U spécial

Mardi 30 janvier 2018

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE  
MRC DE PORTNEUF**

**AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE**

## **AVIS PUBLIC**

Est, par la présente, donné par la soussignée, Christine Genest, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

### **QUE :**

Conformément à l'article 1007 du Code municipal, le rôle général de perception pour l'année 2018 a été déposé à mon bureau le 29 janvier 2018 et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti.

**DONNÉ À SAINT-UBALDE, CE 29 IÈME JOUR DE JANVIER 2018**

*Christine Genest*

Christine Genest  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## AVIS DEMANDE DE COOPÉRATION

Nous aimerions porter à votre attention que tout citoyen a le devoir de garder sa neige sur sa propriété afin de faciliter le travail des opérateurs au déneigement et assurer la sécurité des automobilistes.

À défaut de ne pas respecter cela, la Municipalité se verra dans l'obligation d'émettre des avis d'infraction conformément aux articles suivants :

*Constitue une nuisance et est prohibé :*

### **7.8.3 Neige et glace**

*Le fait de pousser, de faire pousser, de jeter, de faire jeter, de déposer, de faire déposer, de souffler, de faire souffler, d'amonceler ou de faire amonceler de la neige ou de la glace, dans les rues, allées, places publiques et trottoirs sauf pour la Municipalité, ses employés et ses entrepreneurs.*

### **8.3.6 Nuisances, paix et bon ordre**

*Quiconque contrevient à l'une ou à l'autre des dispositions du chapitre 7 du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende de 200 \$ et de 500 \$ pour chaque récidive.*

La Municipalité vous remercie de votre collaboration!

SPECTACLE de **P-A MÉTHOT**

1<sup>ère</sup> partie : Max Leblanc



Saint-Ubalde

en

*Fête*

Vendredi 25 mai 2018, 20h

Aréna de Saint-Ubalde, Billet 38\$

EN VENTE

LEPOINTDEVENTE.COM  
BILLETTERIE INTÉGRÉE

